

1.7 - VALORISATION DE LA CONDUITE ACCOMPAGNÉE ET SUPERVISÉE

Avantages de la conduite supervisée

- A partir de 18 ans.
- Valorisation de l'expérience de conduite.
- Augmenter sensiblement Les chances à l'examen du permis.
- En cas d'échec à l'examen, améliorer ses acquis en attendant de le repasser.

Avantages de la conduite accompagnée

- Période probatoire 2 ans au lieu de 3 ans
 - A partir de 15 ans
- Augmentation de la réussite à l'examen du permis
 - Acquérir de l'expérience
- Souvent obtenir un tarif préférentiel sur son assurance (jeune conducteur)